

Praticien hospitalier attaché



Catégorie(s) professionnelle(s)

Profession médicale (médecine, odontologie, pharmacie)

Conditions diplômantes

Diplôme d'Etat (médecine) 9 ans d'études découpées en trois phases (formation générale, externat, internat). A l'issue de la sixième année, l'étudiant passe l'ECN (Epreuves Classantes Nationales). Cet examen permet à l'étudiant de choisir, en fonction de ses résultats, la spécialité de médecine générale et la région dans laquelle il effectuera son internat, c'est-à-dire le 3ème cycle d'études. Cette formation spécialisée dure 3 ans.

Cadre(s) Juridique(s)

- Recrutement sur titre CDD de droit public dans la durée maximale un an et renouvelable dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois (Article R6152-610 CSP)

Actualité(s) juridique(s)

- Promouvoir le recrutement de professionnels libéraux, pour les hôpitaux et les établissements du secteur médico-social, en qualité de fonctionnaires à temps non complet dans les métiers soignants en tension souffrant d'un déficit d'attractivité (notamment masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues et diététiciens).
- Mesure 1 du Ségur : 8,2 milliards d'euros pour revaloriser les professionnels de santé et renforcer l'attractivité de l'hôpital publi

